

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU RHONE

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**



Publié le **11 OCT. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023\_116

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À  
L'ASSOCIATION DES  
BOULISTES "LA CAGNA"

Etai(en)t présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **11 OCT. 2023**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20231009-D2023\_116-DE**



**Rapport de : Damien COUTURIER**

L'Association des Boulistes La Cagna, créée en 1953, a pour objectif de rassembler les joueurs de boules lyonnaises durant l'été sur les quatre jeux normalisés du Clos de la Cagna. L'association faisant partie du groupement bouliste, les joueurs utilisent le boulodrome Roger Schelle pendant l'hiver.

Une seconde activité participe, tout au long de l'année, au lien social avec l'organisation de parties de cartes dans les locaux.

L'Association des Boulistes de La Cagna participe au grand prix bouliste de la Ville de Caluire, au Forum des associations, au cross de la Ville, ainsi qu'au Téléthon.

L'association organise également, chaque année, des activités autour de la belote, des challenges de boulistes, des huîtres en décembre et des bugnes en mars. Elle rassemble une cinquantaine d'adhérents majoritairement de plus de 60 ans.

Les associations caluirardes telles que La Cagna œuvrent au maintien d'une animation de quartiers et au renforcement d'un lien de solidarité entre les riverains. Elles doivent aussi assurer une gestion raisonnée des biens qui leur sont mis à disposition et l'entretien des locaux occasionne des frais de fonctionnement. Aussi, à ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de participer aux frais d'entretien de la salle communale de la Cagna pour permettre la continuité des actions de l'association auprès des Caluirards.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER à l'Association des Boulistes La Cagna une subvention exceptionnelle de 1 400 € ;
- DE DIRE que les crédits afférents à la dépense seront imputés au compte fonction 30 nature 65748 du budget de l'année concernée ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 11 OCT. 2023  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.